



CS/OL 01/08/17

## Procès-verbal du conseil d'administration du 04 juillet 2017

Convoqué à 18h à la Veyrière à Veyrier-du-Lac,

**Présents** ::Olivier Labasse, Claude Saulgeot, Jacques Lelarge, Mireille Kishazy, Michel Meyer,

**Excusés** : Catherine Oliver,Jean Claude Secchi, Laurent Billet, Georges Davignon, Michel Bodoy,

**Pouvoirs** : Jean Claude Secchi à Olivier Labasse, et Laurent Billet à Claude Saulgeot,

Cette réunion a débuté à 18h. Selon l'ordre du jour établi par Claude Saulgeot par mail du 29/06/2017

### 1) Approbation du PV du CA du 06/06/2017.

Projet envoyé aux administrateurs le 23/06/2017.  
Aucune remarque n'étant avancée, le PV est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents et représentés, Il est mis en ligne sur [www.bienvivreaveyrier.org](http://www.bienvivreaveyrier.org) , rubrique « assemblées générales et CA ».

### 2) PLU : dernières heures d'enquête publique

Pour BVV, son Président a rencontré le commissaire enquêteur le 24/06 et lui a transmis le document - mémoire de 9 pages remis à Mme le maire le 28/04/2017.

### 3) Voie verte :

Une délégation de BVV (O.Labasse, J. Lelarge, M. Meyer, J. Herrgott), accompagnée de JL Berte (TDD) invité par BVV, a participé, le 3 juillet, à la deuxième réunion quadripartite sollicitée par son Président afin d'examiner sur plans (absents lors de la première réunion) les aménagements liées à la voie verte entre Chavoires et Pérouzes et la problématique du Thoron. Madame le Maire de Veyrier et l'adjoint aux travaux, Alain Chappaz, étaient présents ainsi que le Vice-Président D. Duvernay et l'ingénieur Michel Girod. Le dialogue a été constructif, dans la mesure où la DUP de 2007 ne permet que des améliorations à sa marge.

**1° Veyrier.** Il est admis que la circulation des vélos pourra se faire selon tous les itinéraires existants (voie verte, RD 909, routes du bas, routes du Mont Veyrier et de la Corniche en fonction des besoins et destinations (plages, tour du lac, val de Thônes, adresses veyrolaines...) et des typologies de cyclistes (détente famille, cyclotouristes, cyclosportifs, domicile-travail...). Pas d'aménagements cyclables dans le centre bourg à vitesse limitée, priorité aux trottoirs. Pour le tronçon Chavoires -Pérouzes, BVV avait suggéré, il y a plusieurs mois, 2 voies cyclables et 2 trottoirs avec le principal flux piétons côté aval ; après réflexion le CD et la Mairie considèrent qu'il n'est pas possible, à ce stade, de modifier la bidirectionnelle positionnée coté aval. En revanche, accord pour « séparer » par un marquage au sol la circulation des piétons (à sécuriser) coté lac et celles des cyclistes. Le profil, en partant du parapet, sera de 1m pour les piétons et 2,50m pour les vélos sur un même plan ; puis une légère surélévation d'environ 6 cm de haut (cf. évitement des pédales) sur 50 cm de large ; puis chaussée voitures en contre-bas de 14cm ; puis trottoir 1,50m coté amont. Sur le rond-point des Pérouzes, la circulation de tous se fera selon le code de la route, sans couloir cyclable en couronne (très dangereux) ; l'accès voie verte est positionné à l'angle de la route du Port.

BVV a demandé à ce que les sentiers pour relier le haut du village et le bas vers le lac demeurent et soient mieux balisés : chemin du téléphérique aligné le plus possible avec le chemin des Champs (comme ils le sont aujourd'hui), sentier /servitude ? entre la route d'Annecy et la Bonnoirde; accord est trouvé.

La végétalisation des murs de soutènement demandée a commencé.

Confirmation que l'aménagement cyclable reliant Veyrier à Menthon se fera en 2 couloirs cyclables de part et d'autre de la RD 909a, un trottoir de chaque côté, plus large coté aval et une nouvelle plantation en alignement d'arbres en remplacement des tilleuls dont certains sont en mauvais état.

**2° Talloires.** Les difficultés de la descente du Thoron et sa dangerosité liée à la discontinuité de la voie verte bidirectionnelle (une seule bande cyclable de 1m peinte dans le sens de la montée et rien dans celui de la descente) sont à nouveau évoquées, d'autant que l'ADEPT a écrit au CD 74 comme nous en avions été informés. Nous avions fait nos préconisations de tracé et conceptions, de même que l'ADEPT, il y a plusieurs années, puis nos suggestions de sécurisation autant que faire se peut lors de la réunion précédente. Bande rugueuse pour que les conducteurs évitent d'empêter sur la bande cyclable ? information préalable des cyclistes sur la portion « piste noire » ? Le SILA nous a écrit le 4 mai pour l'organisation d'une réunion à la rentrée avec les associations parties prenantes. JL. Berte présente ses relevés de terrains qui montrent la difficulté pour élargir la plateforme roulante du fait de la pente en

respectant la Loi littoral ; il présente une alternative dont il remet les plans, qui sera adressée au Sila pour information. Le CD 74 assure que la voirie voiture ne sera pas augmentée (5,50m).  
BVV semble, bien que trop tardivement, avoir été écouté, témoins les lettres du CD 74 du 27 mars et du SILA du 04 mai.

#### **4) Conseil municipal du 12 juin**

Claude Saulgeot a assuré la présence de BVV à cette réunion. Un compte-rendu détaillé en a été fait.  
Cette participation de BVV aux réunions du Conseil Municipal doit perdurer car c'est le meilleur moyen de se faire entendre par tous nos élus. (Olivier Labasse et Jacques Lelarge ont, dans l'intervalle, participé à celui du 10 juillet ; cf. compte rendu adressé depuis *NDLR*)

#### **5) Blog de BVV « L'AIR, L'EAU, LA TERRE » et le Docteur Servetaz.**

A la demande de plusieurs administrateurs, la qualité de ce texte diffusé sur le blog de BVV demande une diffusion plus importante : Presse, ALAE, SILA ...

(Ceci sera fait, avec un complément et des illustrations nouvelles, dans le journal Lac et Reflets d'ALAE à paraître ; *NDLR*). Olivier Labasse a remis une copie du texte court (celui du blog) lors de la réunion CD74 du 3 juillet.

#### **6) Point administratif :**

A ce jour, nous avons enregistré 64 renouvellements ou nouveaux adhérents. Une relance devra être faite en septembre.

#### **7) Questions diverses :**

Lettre de « Lac et Pêche » : Nous avons reçu une réponse encourageante de la Préfecture suite à la lettre de l'association « Lac et Pêche » (2300 adhérents) cosignée par BVV.

Concernant la construction démesurée par rapport au site de la SCI CANELLE

Il est demandé de vérifier sur place l'affichage du PC. A ce propos Claude Saulgeot a eu la confirmation par Madame le Maire que ce permis de construire est visible en mairie comme tous les permis de construire.

Affichage des PC et DP : la consultation est possible en mairie sur le panneau d'affichage ; Claude Saulgeot a photographié la nouvelle feuille qui récapitule les PC et DP jusqu'au 29/06/2017 : nous les avons analysés en fin de réunion : RAS.

**Prochaine réunion du CA le mardi 05 septembre à 18h. à la Veyrière.**

Réunion est ouverte à tous nos adhérents.